



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU 9 SEPTEMBRE 2021**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue au Foyer 2 du Centre culturel, le jeudi, **9 septembre 2021** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue au Foyer 2 du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue au Foyer 2 du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu l'absence de public dû à la pandémie et aux recommandations de la Santé publique, cette séance extraordinaire sera diffusée sur le site internet de la Ville ainsi que sur Facebook.

**2021-09-257**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

**2021-09-258**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2021-09-259**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2021-510 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ et pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) remboursable sur 25 ans
5. Dépôt de projet d Règlement d'emprunt 2021-510 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ et pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) remboursable sur 25 ans

6. Adjudication de contrat – Surveillance de chantier
7. Adjudication de contrat pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest)
8. Vente d'équipements – Publication dans le Journal « Le Paspéya »
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2021-09-260**

**4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-510 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 850 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST)**

**Madame Nathalie Castilloux, conseillère,** donne avis de motion, qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2021-510 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) sera adopté.

**2021-09-261**

**5. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-510 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 850 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST)**

**Monsieur Roméo Briand, conseiller,** présente et dépose le projet de règlement 2021-510 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) qui sera adopté à une séance subséquente.

**2021-09-262**

**6. ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DE CHANTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac peut octroyer de gré à gré un contrat pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) pour la tel que prévu dans ses règlements contractuels;

**CONSIDÉRANT QU'**une firme a manifesté son intérêt soit ARPO Groupe-conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le directeur général, Monsieur Daniel Langlois de la Ville à octroyer le mandat à **ARPO Groupe-conseil** pour un montant de 53 065 \$ taxes en sus sous réserve d'obtenir, au préalable, l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH et la réalisation des travaux ;

2021-09-263

**7. ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres numéro 2021-03 déposé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT** la date limite du 3 septembre 2021 à 11 h 00 pour la réception des soumissions;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue à la Ville dans les délais prévus soit celle de la firme **Le Groupe Michel Leclerc Inc** devant témoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ADJUGER** le contrat pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) à la firme **Le Groupe Michel Leclerc Inc.** pour un montant de **1 649 890.10 \$** taxes incluses sous réserve d'obtenir, au préalable, l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH et la réalisation des travaux ;

2021-09-264

**8. VENTE D'ÉQUIPEMENTS – PUBLICATION DANS LE JOURNAL « LE PASPÉYA »**

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue à la Ville pour l'équipement suivant :

- ✓ Une tarière usagée

**CONSIDÉRANT QUE** quelques équipements décrits ci-dessous n'ont pas pris preneur depuis leur parution sur le site internet de la Ville de par la résolution numéro 2021-06-185 du 14 juin 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ADJUGER** l'équipement « tarière usagée » à Madame Gabrielle Leblanc pour un montant de 229.95 \$ taxes incluses dont un chèque visé a dûment été reçu à la Ville.

**D'AUTORISER** la direction générale au nom de la Ville à mettre en revente aux enchères les équipements usagés suivants :

- ✓ Une débroussailleuse sur mât
- ✓ Lot de 5 moteurs (600 volts)
- ✓ Lot de 4 compresseurs (600 volts) – prix plancher 400 \$ l'unité
- ✓ Lot de 5 pompes (prix plancher : 900 \$ l'unité)

Tous ces équipements sont usagés et mis en revente sans garantie, aux risques et périls de l'acheteur. Il est possible que d'autres équipements s'ajoutent à la liste précitée.

**DE PUBLIER** la mise en vente dans le journal « Le Paspéya » et sur le site internet de la Ville avec les spécifications suivantes qui se retrouveront sur un formulaire présenté par la direction générale;

- Les taxes sont en sus;
- Un délai de 2 semaines est accordé pour transmettre sa réponse à la Ville, à défaut, l'équipement sera remis en vente;
- Un dépôt de 20% de l'offre est requis par chèque visé;
- La personne qui se portera acquéreur du bien ne pourra se désister de son achat pendant ou après la transaction à défaut de perdre son dépôt de 20%;

- Aucun remboursement monétaire (comptant, virement bancaire ou chèque visé)
- Aucune offre ne sera acceptée s'il n'y a pas de chèque visé;
- Un remboursement sera autorisé à la personne qui n'aura pas été choisie pour l'achat d'un équipement sur lequel il y a eu un dépôt.

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-09-265

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

---

Régent Bastien, maire

---

Daniel Langlois, greffier